



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-MONTJOIE**



No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Procès-verbal de la troisième séance ordinaire tenue le lundi 2 février 2026 à l'école Notre-Dame-de-Montjoie à 16 h 30.

PRÉSENCES :

Madame Christine Rodrigue-Lecours	Parent
Madame Martine Landry	Parent
Madame Julie Roussy	Parent
Madame Émilie Laborde	Parent
Madame Nathalie Noël	Parent
Madame Bénédicte Décary	Parent
Monsieur Nicolas Turcotte	Représentant de la communauté
Madame Marie-Ève David	Enseignante
Madame Lynda Mooney	Enseignant
Madame Jennifer Ten Eyck	Personnel de soutien
Madame Annie Gérardin	Directrice

ABSENCES :

Madame Julie Caron	Parent
Madame Christine Laplante-Larivière	Technicienne en Service de garde

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Annie Gérardin souhaite la bienvenue à tous et présente l'ordre du jour.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

CÉ-25/26 - 001

La directrice, Annie Gérardin, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 16 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. NOMINATION DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

CÉ-25/26 - 002

Annie Gérardin propose que Jennifer Ten Eyck soit la secrétaire lors de cette séance ainsi que les séances à venir. Il est appuyé par tous. Jennifer Ten Eyck accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CÉ-25/26 - 003

Annie Gérardin souhaite ajouter un point concernant les sorties scolaires, pour lesquelles l'approbation des membres est requise. Il est appuyé par Juie Roussy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025

CÉ-25/26 - 004

Martine Laudry propose que le procès-verbal soit adopté tel quel.

Il est appuyé par Christine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. SUIVI AU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Aucun.

7. ADOPTION DU BUDGET 2025-2026

CÉ-25/26 - 005

Annie Gérardin demande si des explications supplémentaires sont nécessaires. Christine indique qu'un tableau comme celui-ci ne lui parle pas et souhaite connaître les réponses à ses questions dans le dernier procès-verbal. Lynda mentionne que le budget n'est pas à jour, précisant qu'il manque une classe et que chaque classe doit avoir le bon montant. Annie s'engage à refaire le calcul, en ajustant le montant par classe en fonction du nombre d'élèves. Lynda ajoute que de nouveaux élèves sont arrivés, ce qui nécessite des ajouts. Annie indique qu'elle effectuera ces modifications, précisant qu'il y a trois nouvelles élèves, avec un montant de 10 \$ par élève qui doit être ajouté.

Annie indique que le montant pour la maternelle sera de 140 \$. Lynda demande ce qui a été fait depuis la dernière rencontre. Annie répond avoir modifié les budgets de classe et celui de la maternelle. Le montant de 620 \$, destiné aux groupes avec plus d'un an d'étude, doit apparaître sur le document, mais le vrai montant sera de 675 \$, même si

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

le document ne sera pas modifié. Le budget de la direction a été réduit afin de refléter ces ajustements dans les budgets de classe. Christine pose une question concernant les photocopies. Annie explique que les parents paient une part, et l'école l'autre. Jennifer mentionne qu'une évaluation sera possible en juin pour les coûts des photocopies, car l'année dernière, les montants pour les parents avaient été diminués.

Annie propose que le budget de la direction devienne un poste budgétaire distinct, à la discrétion de la direction. Elle pourrait l'utiliser pour aider certains élèves, la reconnaissance du personnel, etc.

Les budgets de classe ont été pris dans le budget de la direction, ainsi que dans la mesure d'appui variable (12850). Annie confirme cela suite à la question de Marie-Ève, qui souhaitait comprendre pourquoi seulement 300 \$ avaient été déduits du budget de direction, alors que le montant n'était pas identique avec les montants remis dans le budget de classes.

Annie précise qu'il y a des achats en cours liés à la matière CCQ qui seront financés par le fonds 2. Christine demande si nous avons une idée plus précise du budget optimal nécessaire en ce moment, et combien il manque. Lynda mentionne qu'ils arrêtent de réduire notre financement, car la coupure de 4 000 \$ cette année est difficile à supporter. Annie explique que l'ajout d'une ressource enseignante coûte facilement 20 000 \$. Lynda précise que nous avons réduit l'enseignement de 9 à 7 périodes, puis à 4 périodes cette année, et que le pilier pédagogique a également été coupé, ce qui signifie qu'il manque au moins un salaire d'enseignante. Annie explique qu'elle n'a pas effectué de calcul précis, mais plus les fonds sont importants, plus il est possible d'ajouter des ressources.

Annie demande qui souhaite adopter ou refuser le budget.

Christine indique qu'elle n'a pas beaucoup de pouvoir, mais souligne que l'école a besoin de bien plus de ressources. Nathalie demande si nous avons reçu une réponse suite au refus lors de la dernière réunion avec la présentation du budget. Annie indique que nous avons reçu un courriel de confirmation de réception.

Lynda demande de revoir la mesure 12850, concernant le matériel TES initialement prévu à 600 \$, qui est maintenant réduit à 400 \$. Elle propose de le retirer, car il n'y a pas de besoin. Cependant, Annie indique que ce matériel est nécessaire pour des élèves ainsi que pour le plan de lutte à venir.

Marie-Ève est un peu préoccupée par le montant de 620 \$, qui est inférieur aux 675 \$ initialement prévus pour les classes multiniveaux. Annie précise que ce montant n'est inscrit dans aucun fichier des écoles, mais qu'il serait de 675 \$ sur la plateforme financière.

Lynda indique que d'autres éléments ont changé, notamment le perfectionnement et le développement pédagogique, dont le montant est passé de 1200 \$ à 510 \$. Annie prévoit un budget de 510 \$, alors qu'auparavant il y avait 1200 \$. Elle précise que, si des besoins se présentent, ils trouveront une solution, car ce sont des éléments liés entre

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

eux. Annie va donc explorer différentes possibilités, mais ce n'est pas un budget qui est conventionné, ce qui signifie que ce n'est pas protégé.

Nathalie Noël demande s'il y a eu un suivi concernant une demande de fonds auprès de la municipalité. Nicolas explique qu'il s'agit d'un don, alors ce sera inscrit dans le fonds 5.

Annie demande s'il y a autre chose à signaler. Est-ce que nous autorisons le budget tel quel ? Elle ajoute qu'il s'agit d'un budget en évolution.

Nicolas pose une question concernant le service de garde pour les élèves inscrits. Annie répond qu'elle a une rencontre prévue avec Christine, la responsable, et qu'elle fera un suivi avec les parents qui ne paient pas. Elle précise également que le service de garde est autofinancé, et que, désormais, les suivis seront plus rigoureux. Lynda ajoute que si le service de garde accumule des pertes, ce sera l'école qui en assumera le déficit. Enfin, elle indique que les non-payeurs, qui avaient été épongés par le passé, ne le seront pas cette année, car ils devront régler leur dû, la balance ne sera plus couverte. Christine indique que, si nécessaire, nous pouvons consulter les Filles d'Isabelle et les Chevaliers de Colomb pour obtenir de l'aide concernant les parents non-payeurs.

Nicolas demande des précisions concernant le budget pour la surveillance des préscolaires. Annie explique que l'année dernière, il y avait deux classes de maternelle, mais cette année, il en a seulement une, ce qui explique la baisse du budget.

Marie-Ève mentionne qu'il y avait une personne responsable des maternelles l'année dernière, et qu'il y en a toujours une seule cette année. Elle se demande si cela aura un impact sur le budget de la surveillance préscolaire, car nous risquons probablement d'être en déficit si nous devons payer tout cela avec le budget de l'école. Annie précise que le budget qu'elle présente est celui d'Andrée-Anne, avec quelques petits ajustements. Concernant le point du service de garde du préscolaire, Annie va vérifier, car il s'agit d'un montant qui est attribué par le CSSDS elle prend note de la question, vérifiera la situation, et reviendra avec une réponse.

Marie-Ève et Lynda ont du mal à accepter un budget comportant des enjeux, notamment le montant de 620 \$, inscrit alors qu'il devrait être de 675 \$, en ce qui concerne les budgets multiniveaux. Pour le service de garde du préscolaire, nous risquons éventuellement de connaître un déficit d'environ 16 000 \$. Annie explique que, lorsqu'on anticipe un déficit, il faut ralentir les dépenses autant que possible.

Christine indique qu'à l'époque d'Isabelle Boucher, il y avait un surplus de 10 000 \$ qui avait été trouvé, mais, lorsque Andrée-Anne est arrivée, nous étions déjà en déficit de 10 000 \$. La situation est complexe et difficile à suivre, surtout lorsque les chiffres changent. Lynda mentionne qu'Isabelle avait des problèmes avec le budget, mais qu'Andrée-Anne le suivait de très près et était bien attentive à la gestion financière. Annie va de son côté vérifier à nouveau avec le CSS et les finances pour voir ce qui peut être fait sans mettre l'école en danger.

Nicolas demande si nous préférons attendre le prochain CÉ pour l'approbation, mais Annie préfère que le budget soit adopté dès maintenant.

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Nicolas souligne que, dans le budget que nous adoptons, il y a également le fonds 5, et il se demande pourquoi il ne serait pas possible de l'autoriser en précisant les postes budgétaires et les noms. Annie répond qu'elle ne sait pas si cela peut se faire, mais que c'est la procédure locale. Nicolas souhaite demander s'il serait possible d'ajouter les postes budgétaires et les catégories avant de donner l'autorisation. Annie indique que c'est une demande qui peut être formulée, et qu'avec des recommandations, nous pourrions éventuellement avancer dans cette direction.

Les campagnes de financement doivent être utilisées uniquement pour les activités qui leur sont dédiées, comme les voyages, où l'argent est destiné spécifiquement à cette dépense et non à une dépense qui n'a pas été convenue. Le fonds 5 n'est pas un fonds à remplir d'argent, mais doit plutôt bénéficier directement aux élèves de l'école en ce moment.

Christine propose, avec l'appui de Martine Landry. Nous acceptons la proposition, mais nous restons préoccupés par le service de garde, le montant multi niveaux de 620 \$ au lieu de 675 \$, ainsi que l'enseignement ressource.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. VOUVOIEMENT À L'ÉCOLE

Annie explique qu'une déclaration du ministre a été faite, et que le CSS indique que nous pouvons prendre le temps pour l'appliquer. L'équipe-école doit modifier le *code de conduite*. Lynda demande s'il y a déjà une équipe qui travaille sur cette modification, et Annie répond que non, mais que tous les codes de vie des écoles du CSSDS doivent être ajustés. Christine mentionne que le comité de parents s'est opposé à cette demande et lit leur position affichée sur l'écran interactif. La conclusion est que, selon eux, le respect ne se limite pas à l'usage de formules telles que « monsieur » ou « madame ».

Concernant la lettre du comité de parents, Nicolas propose, et il est appuyé par Lynda.

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS



Objet : Positionnement du comité de parents des Sommets en matière d'enseignement du respect

LOI :

Loi sur l'instruction publique (Chapitre 1-13.3, a. 76, 2e al.).

Article 3, Alinéas 4-5

4° de vouvoyer le personnel de l'école ;

5° d'utiliser le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école ;

Demande : Nous souhaitons que le vouvoiement et l'utilisation du « Madame, Monsieur » demeure à la discrétion du personnel, des élèves et des familles ; ce qui n'empêche pas le respect de la règle de conduite qui est prescrite aux élèves dans le règlement c'est-à-dire "adopter un comportement empreint de civisme".

Madame, Monsieur,

En tant que comité de parents des Sommets, nous souhaitons vous faire part de notre réflexion concernant les alinéas 4 et 5 de l'article 3 du règlement récemment adopté, portant sur les règles de conduite à l'école.

Bien que nous reconnaissions l'importance de baliser les comportements et d'assurer un climat scolaire sécuritaire, nous croyons que ces alinéas, dans leur forme actuelle, risquent d'alourdir la gestion quotidienne des écoles, de rigidifier les interventions éducatives et de nuire à la création de liens significatifs entre les élèves et les adultes qui les accompagnent.

Nos écoles, comme plusieurs autres s'inscrivent dans une vision où le respect ne s'enseigne pas uniquement par cette marque de politesse, mais par l'exemple, le dialogue, la responsabilisation et la co-construction de la vie collective et communautaire. Nous croyons fermement que le respect se développe dans un climat de confiance, de reconnaissance mutuelle et d'écoute, et non dans un cadre normatif et trop rigide.

Nous souhaitons donc que le ministère et les centres de services scolaire reconnaissent et valorisent les approches éducatives qui misent sur la relation, la médiation, la justice réparatrice et l'implication des élèves dans la définition des règles de vie. Ces pratiques, bien qu'exigeantes, sont porteuses de sens et d'impact durable sur le développement des compétences sociales et citoyennes.

Nous vous remercions de votre attention et demeurons disponibles pour contribuer à cette réflexion collective.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Geneviève Simon

Présidente du comité de parents des Sommets

9. BIENS ET SERVICES POUR L'ÉCOLE : BESOINS

Annie indique que le CSSDS souhaite connaître si l'école a des besoins, mais, étant donné la relocalisation prochaine, elle se demande si cela est encore nécessaire. En ce qui concerne le service, il est proposé d'ajouter du sel gratuitement pour l'école.

Nicolas demande si un local sera prévu pour la bibliothèque. Annie indique que cela reste à voir, car il y a aussi la possibilité d'avoir un espace soit pour la bibliothèque, une classe d'anglais ou une classe de musique. Elle se questionne également sur la continuité de l'enseignement de l'anglais dans les classes, puisque, lors des cours, les enseignants doivent quitter la classe pour laisser l'enseignant d'anglais prendre le relais. Marie-Ève souhaite disposer d'une bibliothèque, et Lynda est d'accord. Par conséquent, nous demandons d'avoir un local de bibliothèque lors de la relocalisation à Windsor.

10. RELOCALISATION

Annie demande s'il y a des questions suite à la rencontre sur la relocalisation de la semaine dernière. Christine exprime le sentiment que nous ne sommes pas tous unis, car les informations ont été choisies et communiquées aux parents sans que l'ensemble du personnel se sente impliqué. Elle trouve difficile d'avoir ces informations à la dernière minute et aurait préféré recevoir plus de détails, notamment concernant les travaux, plutôt que des informations fragmentées. Lynda ajoute que c'est une situation similaire pour l'équipe-école, qu'elle trouve très infantilisante. Marie-Ève indique ne pas avoir été consultée au préalable, car le CSSDS a simplement choisi et informé le personnel, puis les parents, sans proposer d'alternatives, se contentant d'annoncer le lieu de la relocalisation. Une liste de souhaits envoyée par les enseignantes à Annie avait été transmise au CSSDS. Marie-Ève demande à Martine Landry si elle a reçu des retours de parents dans son entourage, et celle-ci mentionne que certains parents envisagent d'aller ailleurs, tout comme Nicolas, dont il mentionne qu'une maman a demandé une dérogation pour la prochaine année scolaire. Christine conclut en disant que le fait d'apprendre la rencontre à la dernière minute est désolant, et qu'il y a un vrai manque de bienveillance.

Dans la lettre remise aujourd'hui aux parents, la foire aux questions, il y avait une erreur où il était mentionné l'école *Arc-en-Ciel*. Annie a demandé que cette coquille soit corrigée.

Nathalie s'interroge sur ce que disent les enfants en classe. Les enseignantes indiquent que les élèves sont satisfaits et ont posé des questions concernant le mobilier, entre autres. Il leur a été expliqué que le mobilier restera le même. Les élèves ont également demandé si d'autres élèves allaient rejoindre les classes, mais il leur a été répondu qu'il y aurait seulement les élèves de Notre-Dame-de-Montjoie.

11. COMITÉ DE PARENTS

Christine mentionne le sujet du vouvoiement, sans apporter de précisions supplémentaires, ayant déjà discuté de cela plus tôt. Elle précise que nous pouvons appuyer la position du comité de parents sur cette question.

12. SORTIES SCOLAIRES À APPROUVER

CÉ-25/25 -006

Camping Bromont : La sortie des maternelles est prévue pour le 4 juin 2026, avec un autobus partagé avec l'école St-Laurent, pour un coût total de 429,25 \$, incluant la visite du camping Vacances Bromont, plusieurs modules de jeux, une grande piscine avec sauveteur et glissade d'eau, mini-golf, tour de train sur le camping et une crème glacée ou slush comprise. Cela revient à 30,65 \$ par enfant, avec un montant de 5 \$ par parent accompagnateur. Les postes budgétaires utilisés pour cette sortie seront « Bouge au cube », « Volets parents » et l'argent de la contribution des parents. Les membres du CÉ autorisent cette sortie. Pour l'instant, nous demandons une contribution volontaire pour chaque élève.

Camp Beauséjour : Une sortie de deux jours, conformément aux modalités de Santé globale, pour les 5^e et 6^e année, organisée par Simon, qui se déroule tous les deux ans. La sortie avait été initialement approuvée, mais le montant restait à confirmer. Le coût approximatif par élève est de 101 \$. Nicolas propose de contribuer davantage. Nous demanderons une contribution de 40 \$ par élève, le reste étant payé à partir du poste budgétaire « Bouge au cube » et en puisant 840 \$ dans le fonds 5. Les membres du CÉ autorisent cette sortie.

Sortie de fin d'année : Le 22 juin, les élèves iront à D-Vert et au Cinéma, au coût de 52 \$ par enfant. Nous demanderons une contribution fixe de 20 \$ par élève, avec une mention précisant que, si certains parents rencontrent des difficultés financières, ils peuvent nous en faire part. La balance sera financée par le fonds 5. Les membres du CÉ autorisent cette sortie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. CRITÈRES DE SÉLECTION DE LA DIRECTION D'ÉCOLE

Annie explique et présente le formulaire aux membres. Elle mentionne que d'un CSS à l'autre, la procédure peut varier. Nous devons identifier trois compétences souhaitées pour l'année prochaine, dans un poste de direction. Les membres doivent examiner le document et prendre les décisions de manière collective. Cela se fait chaque année, avec une consultation entre les membres. Annie quitte ensuite la salle.

14. VARIA

Marie-Ève indique qu'au cours de l'assemblée du personnel, il a été question de la nécessité d'avoir des ordinateurs supplémentaires. Annie explique que nous avons besoin de huit ou neuf ordinateurs dans le fond 2 pour le parc-école, et que le budget nécessaire est prévu dans le fonds 2. Christine propose que nous achetions des ordinateurs pour l'école. Il est appuyé par Martine.

15. PAROLE AUX MEMBRES

 **Direction** : Annie indique qu'elle travaille sur la relocalisation, qu'elle apprend à connaître les noms des élèves et des parents, et qu'elle est toujours en phase d'appropriation.

 **Parents** : Aucun

 **Enseignants** : Aucun

 **Membres de la communauté** : Nicolas a mentionné qu'il a communiqué avec Simon concernant la sortie à vélo pour les 5e et 6e année. Il mentionne également que la chef cuisinière du CPE, qui est la sœur d'une employée, propose d'offrir des repas chauds aux élèves. Bien que cela ne soit pas réalisable pour l'année prochaine, cela pourrait être envisagé lorsque nous reviendrons dans notre école. Nicolas suggère de contacter la directrice du CPE pour connaître les détails de ce service pour le futur ou pour l'année en cours. Annie va vérifier auprès d'Alexandra les coordonnées de sa sœur. Un autre point concerne la recherche de parents disponibles ou volontaires pour le remplacement, mais aucune personne ne s'est manifestée jusqu'à présent.

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CÉ-25/26 - 007

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, Julie Roussy propose que la séance soit levée à 18 h 31. Il est appuyé par Jennifer Ten Eyck.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Julie Roussy, présidente

Annie Gérardin, directrice

No de la résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS